

La FCA appelle au maintien de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC), un modèle d'utilité publique

CONTACTS PRESSE

Olivier Urrutia

Délégué général

Tél. : 06 64 62 02 39

ourrutia@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

odassetto@fca-commerce-associe.fr

FÉDÉRATION DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

www.commerce-associe.fr

La FCA est l'organisation représentative du Commerce Coopératif et Associé. Elle représente et défend les groupements de commerçants indépendants, et apporte à ses adhérents des services à forte valeur ajoutée notamment en matière de conseil, de veille, et d'intelligence économique et juridique. La FCA accompagne également les réseaux en création et les entrepreneurs.

Le Commerce Coopératif et Associé représente le tiers du commerce de détail en France et 600 000 emplois, avec 52 000 points de vente et 200 milliards d'euros de chiffres d'affaires réalisés par 36 000 entrepreneurs, tous indépendants, propriétaires de leur affaire et actionnaires de leur groupement.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) exprime sa vive inquiétude face à la menace de suppression qui pèse sur la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC).

L'article 9 de la proposition de loi « Structures, comités, conseils et commissions "Théodule" », actuellement débattue au Parlement, prévoit la suppression de la CEPC. La FCA s'oppose à cette proposition et appelle à maintenir la CEPC en l'état.

S'il y a bien deux aspects sur lesquels se distingue la CEPC, c'est son utilité et sa productivité. Depuis sa création, elle a amplement démontré sa capacité à produire des avis et recommandations constructifs grâce au consensus et à l'intelligence collective. Ces ressources, précieuses pour les acteurs économiques, sont régulièrement utilisées par les juridictions pour orienter et appuyer leurs analyses. Loin de conduire à des économies, la suppression de la CEPC aurait des conséquences coûteuses pour la France, en augmentant notamment les contentieux que ses travaux permettent aujourd'hui d'éviter, et en privant les entreprises d'un éclairage indispensable.

Alors que le texte de loi met en avant des objectifs de rationalisation budgétaire, la FCA insiste sur la nécessité de préserver des outils institutionnels efficaces, productifs et dont le fonctionnement repose largement sur le bénévolat de membres issus de la société civile. Avec des frais de fonctionnement annuels inférieurs à 7 500 euros par an, la CEPC est un modèle d'utilité publique et un exemple à suivre pour d'autres instances.

La FCA, qui représente 140 enseignes nationales du Commerce Coopératif et Associé avec 36 000 entrepreneurs indépendants et 56 000 points de vente dans plus de trente secteurs du commerce et des services (alimentation, santé, immobilier, énergie, construction...), tient à rappeler que la CEPC est un organe clé pour accompagner les mutations économiques et sociales en cours.

« Nous demandons au gouvernement de préserver la CEPC, un outil indispensable à la bonne régulation des pratiques commerciales en France, alors même que le secteur connaît des bouleversements sans précédents », affirme Jean-Pierre Dry, Président de la FCA. « Sa suppression serait un contre-sens économique, juridique et financier. »

La FCA a fait part de sa position dans un courrier adressé au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Éric Lombard, et continuera à porter sa conviction auprès des parlementaires et des pouvoirs publics pour échanger et réaffirmer l'importance de la CEPC dans le paysage institutionnel français.